

RESULTAT DU JURY D'ADMISSIBILITÉ

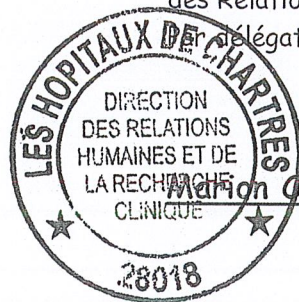
DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE
TECHNICIEN(NE) SUPÉRIEUR(E) HOSPITALIER(E) de 2^{ème} classe
DOMAINE «RESTAURATION ET HÔTELLERIE»

Le jury, réuni le 10 janvier 2022, a déclaré admissible au concours :

BOURGE Alain

Chartres, le 10 janvier 2022

Pour Le Directeur-Adjoint de la Direction
des Relations Humaines
et de la Recherche Clinique, la Responsable du Pôle Social



Madame CHINCHILLA

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Chinchilla".